



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Février
2014

Le mot de notre fondateur

« Par ce scandale de l'œcuménisme, de la participation aux cultes de fausses religions, les catholiques perdent la foi ; ils n'ont plus la foi dans l'Église catholique. Ils ne croient plus qu'il n'y a qu'une seule religion vraie, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, la Trinité Sainte et Notre Seigneur Jésus-Christ. La foi disparaît.

Quand l'exemple et le scandale viennent de si haut, alors les pauvres chrétiens, qui sont livrés à eux-mêmes, qui n'ont pas suffisamment de formation chrétienne pour maintenir leur foi catholique malgré tout, ou qui n'ont pas à côté d'eux des prêtres qui les aident à garder cette foi, ils sont complètement désespérés. »

Sermon de
Pâques 1986

Quels exemples ?

A l'occasion du procès de béatification de Jean-Paul II, la Fraternité Saint Pie X avait fait connaître ses doutes sur la valeur d'un tel acte. Dans la préface du livre qui présente les difficultés à reconnaître l'héroïcité des vertus de ce pape, Mgr Fellay écrivait : « Un mois après la mort de Jean-Paul II, le pape Benoît XVI autorisait l'ouverture du procès de béatification de son prédécesseur. Moins de deux ans furent jugés suffisants pour clore le procès diocésain, et deux nouvelles années pour élever Karol Wojtyla au rang de 'vénérable' : le 19 décembre 2009, en effet, Benoît XVI signait le décret reconnaissant l'héroïcité des vertus de Karol Wojtyla, ouvrant toute grande la



Les Saints : des modèles à imiter

voie à une béatification, fixée au 1er mai 2011.

« L'empressement qui entoure cette béatification n'est pas seulement regrettable au regard du jugement



*Des Saints
pour nous protéger*

que l'histoire pourra porter sur ce pontificat. Il a surtout pour conséquence de délaissier les graves interrogations posées à la conscience catholique, et ce précisément au sujet des vertus qui

définissent la vie chrétienne, à savoir les vertus surnaturelles et théologiques de foi, d'espérance et de charité. Au regard du premier commandement de Dieu, par exemple, comment évaluer les gestes d'un pape qui, par son propos comme par son baiser, semble élever le Coran au rang de Parole de Dieu (Rome, 14 mai 1999) ? qui implore saint Jean-Baptiste pour la protection de l'islam (Terre Sainte, 21 mars 2000) ? qui se félicite d'avoir participé activement aux cultes animistes dans les forêts sacrées du Togo (9 août 1985) ? Il y a quelques décennies, selon les normes mêmes du

droit ecclésiastique, de tels gestes auraient suffi à jeter la suspicion d'hérésie sur la personne qui les aurait posés. Et ils seraient devenus aujourd'hui, comme par enchantement, le signe d'une vertu de foi pratiquée à un degré héroïque ? Le pontificat de Jean-Paul II et les innombrables innovations qui l'ont ponctué – de la réunion interreligieuse d'Assise (27 octobre 1986) aux multiples demandes de pardon (entre autres, la cérémonie de repentance générale à Saint-Pierre de Rome, le 12 mars 2000), en passant par la première visite d'un pape à une synagogue (Rome, 13 avril 1986) ne sont pas sans poser de graves interrogations à la conscience catholique, interrogations qui ne font que s'accroître lorsque, par une béatification, de telles pratiques sont proposées comme un exemple au peuple chrétien. (...) Ces pages nous mèneront jusqu'au cœur du problème, en exposant ce qui constitue le point essentiel et l'axe du pontificat : « l'humanisme » de Jean-Paul II, ses présupposés avoués et ses conséquences inéluctables... L'analyse de ce livre manifeste l'unité fondamentale de pensée et d'action de Karol Wojtyła dont, il faut malheureusement le reconnaître, la compatibilité avec la Tradition catholique est bien difficile à établir. »

Père Claret

Réponses aux lecteurs

Doit-on rendre un culte aux saints ?

OUI : non pas pour les adorer, mais pour les vénérer ; en effet, depuis le jour de leur canonisation, ils bénéficient de la prière et des honneurs publics de toute l'Eglise.

Qu'est-ce qu'une canonisation ?

La canonisation est un acte solennel par lequel le pape, jugeant en dernier ressort et portant une sentence définitive, inscrit au catalogue des saints un *serviteur de Dieu*, précédemment *béatifié*.

Suffit-il de mourir en état de grâce pour être inscrit au catalogue des saints ?

NON, PAS SEULEMENT.

Deux conditions doivent s'ajouter à la mort en état de grâce : « l'éclat extraordinaire des vertus pendant la vie, et la gloire des miracles après la mort. Ces deux conditions sont indispensables », nous enseigne le pape Innocent III.



Que veut dire « l'éclat extraordinaire des vertus » ?

L'éclat extraordinaire des vertus signifie que le saint doit avoir atteint un degré de perfection tel qu'il dépasse de beaucoup la manière ordinaire dont les autres hommes, même justes, pratiquent les vertus. Le saint a su pousser la pratique de toutes les vertus jusqu'à un degré héroïque.

Si l'on minimisait la vertu héroïque, la première condition ne serait pas réalisée et la canonisation serait douteuse.

Le Pape parle-t-il de sa propre autorité quand il canonise ?

OUI : Toute la Tradition de l'Église considère qu'il n'est pas possible que l'acte solennel de la canonisation puisse être une erreur, car il n'est pas seulement la proclamation du jugement porté par les évêques et le monde catholique, mais bien un nouveau jugement porté par le pape en qualité de successeur de saint Pierre, où toutes les conditions sont réunies pour qu'il bénéficie de l'assistance du Saint-Esprit.

A propos de la procédure de canonisation...

Jusqu'en 1983, la procédure de canonisation supposait elle-même un double procès accompli lors de la *béatification* : l'un qui se déroulait devant le tribunal de l'évêque du diocèse, l'autre qui relevait exclusivement du Saint-Siège. Modifiée par le pape Jean-Paul II en 1983, l'essentiel du procès allait désormais être confié aux soins de l'évêque du diocèse.



Canonisation
de Ste Catherine de Sienne

Le pape peut-il modifier la procédure ?

OUI, puisque c'est une loi d'Église. Cependant, l'acte solennel de canonisation requiert une nouvelle procédure à la hauteur de la précédente avec un degré de certitude égal à celui qui était de rigueur auparavant.

A partir du concile Vatican II (1962) cependant un triple doute se lève sur les canonisations qui suivront...

. DOUTE DU CÔTÉ DE LA VERTU HÉROÏQUE puisqu'un *esprit œcuménique* a envahi l'Église avec le concile Vatican II et que, selon cet esprit, le salut semble possible dans les autres religions : du côté des canonisations, on court le risque de minimiser la vertu héroïque... Par conséquent

elle ne peut être ni plus ni moins qu'une canonisation douteuse.

. **DOUTE DU CÔTÉ DE L'ACTE SOLENNEL** puisqu'un *esprit collégial* a également envahi l'Église au concile Vatican II et que, selon cet esprit, on en vient à croire en pratique que le pouvoir suprême dans l'Église est entre les mains du collège épiscopal présidé par le pape... Du côté des canonisations, on court le risque que cet acte solennel ne soit pas un nouveau jugement porté par le pape en qualité de successeur de saint Pierre, mais seulement la proclamation du jugement porté par les évêques et le monde catholique... Ce qui nous mène encore à une canonisation ni plus ni moins douteuse.

. **DOUTE DU CÔTÉ DE LA NOUVELLE PROCÉDURE** qui n'est, hélas plus aussi rigoureuse : avant une béatification, deux procès étaient jadis nécessaires, un seul subsiste désormais ; à chaque étape, deux miracles au moins étaient demandés, il en suffit maintenant d'un seul ; avant une canonisation, le pape devait par trois fois réunir les cardinaux et leur demander leur avis, cela n'est plus requis ; auparavant, le jugement sur l'héroïcité des vertus ou le martyre devait intervenir au moins 50 ans après la mort du serviteur de Dieu, le délai est désormais de 5 ans ; autrefois l'Église examinait une cause en vérifiant soigneusement l'ensemble des témoignages humains, ainsi que la confirmation surnaturelle par les miracles, aujourd'hui elle semble répondre à la hâte à la pression médiatique et à l'émotion populaire... Ce qui nous conduit encore à douter ni plus ni moins des canonisations qui s'en sont suivies.

Pourquoi conclure qu'elles sont douteuses « ni plus ni moins » ?

« NI PLUS » parce qu'il faut savoir rester à sa place : celle du prêtre, du religieux, du fidèle catholique qui connaît son catéchisme mais qui n'est pas investi du pouvoir suprême de juger, réservé au pape.



Une cérémonie de canonisation

- « NI MOINS » parce qu'il s'agit de trois questions de taille :
- . par rapport à la vertu héroïque, l'enquête de canonisation porte-t-elle sur l'examen de la vertu héroïque du candidat à la sainteté, ou seulement l'examen des qualités naturelles que l'on peut même trouver chez un païen ?
 - . par rapport à l'acte solennel de canonisation, le pape use-t-il de son pouvoir suprême, ou agit-il seulement comme le porte-parole des évêques et du monde catholique ?
 - . par rapport à la procédure juridique, est-elle à la hauteur de l'acte solennel qui en résulte ?

Questions qui se posent non seulement pour les canonisations des papes Jean-Paul II et Jean XXIII, mais aussi pour le Padre Pio et tous ceux qui ont été canonisés après le concile Vatican II.

Pourquoi certaines canonisations suscitent-elles même l'indignation ?

A CAUSE DE LA FOI véritablement mise en péril : une canonisation nous invite à suivre l'exemple tracé par le nouveau modèle proposé à la chrétienté ; mais s'il s'agit d'un modèle de fidélité à l'esprit du concile qui a fait la révolution dans l'Eglise (le concile Vatican II) en mettant de côté l'enseignement traditionnel hérité des Apôtres pour concilier la religion du Dieu qui se fait homme avec celle de l'Homme qui se fait Dieu, son exemple ne peut être suivi sans causer des dommages à notre âme.

Tel est le cas par exemple pour le pape Jean-Paul II, modèle de fidélité à l'esprit du concile Vatican II : puisque sa canonisation est douteuse, Dieu seul sait s'il est au Ciel ; le catholique le souhaite de tout cœur et prie pour cela.



Toujours est-il qu'il ne peut que mettre en danger sa foi en le prenant pour modèle. D'où l'indignation.

Pour en savoir plus sur les canonisations...

Nous vous recommandons les articles parus à ce sujet sur La Porte latine (www.laportelatine.org) ainsi que la lecture du Fideliter n°182 intitulé « Les saints du concile ». ◆

« Le bon Pape Jean » XXIII

Par certains côtés, Jean XXIII ne manque pas de qualités qui s'offrent à l'attention des catholiques. Il se montre fervent pendant sa formation au séminaire, et docile pour ses nominations dans des pays aussi difficiles que la Bulgarie ou la Turquie. Il voit dans « l'abandon des profondes convictions de foi » l'une des principales causes de la crise moderniste, qui mène au « pire des subjectivismes ». Lors d'une retraite en 1910, il salue « la sagesse, l'opportunité et la valeur des mesures pontificales (de Saint Pie X) visant à sauvegarder tout particulièrement le clergé de l'infection des erreurs modernes ». Il encourage les familles « à prier, à travailler et à s'imposer quelques sacrifices ». Il se montre hostile au communisme.



Cependant, par bien d'autres côtés, Giuseppe Roncalli se révèle comme ayant souffert des souffles du siècle. Devenu prêtre, ses amitiés et admirations vont souvent à des clercs qui, sans être modernistes, encouragent, par leurs paroles et leurs actes, la clémence pour les modernistes et du recul vis-à-vis des mesures salutaires de Rome. Il se montre l'ami de Mgr Montini, futur Paul VI, même dans ses déboires avec Pie XII. Devenu évêque, il est amené par les circonstances à de nombreux rapports avec les orthodoxes. C'est là que peu à peu le souci de l'unité devient chez lui l'ébauche de l'œcuménisme, dont il sera un précurseur.

Mais c'est surtout une fois élu pape que ses convictions profondes et son tempérament s'expriment librement. En nommant les premiers cardinaux, il s'empresse de penser à Mgr Montini, écarté par Pie XII, et à Mgr Tardini, connu pour ses positions doctrinales assez ouvertes aux nouveautés.

Lorsque Jean XXIII décide de convoquer un concile, les évêques du monde entier sont stupéfaits ; ils considèrent que le moment est mal choisi, que l'Eglise risque de se laisser gagner par les idées libérales qui triomphent de plus en plus dans la société. D'ailleurs, le pape l'annonce clairement : son

but est l'adaptation de l'Eglise aux conditions modernes de l'apostolat.

La préparation du concile est pour lui l'occasion de donner de l'importance au cardinal Bea, théologien influent, l'un des plus dangereux promoteurs du mauvais œcuménisme. Lorsque, peu avant sa mort, le pape publie son encyclique « *Pacem in terris* », il y défend une certaine liberté religieuse qui est ambiguë. La vision d'orientation plutôt naturaliste qu'il donne de la société idéale est fondée sur la dignité de la personne humaine.



*Le Concile Vatican II :
la « mise à jour » de l'Eglise*

Enfin Jean XXIII, sans se ranger franchement au modernisme, montre des attitudes libérales. Ses affections se portent naturellement vers tout ce qui vise à réconcilier le monde moderne avec la foi. Il avoue lui-même hésiter entre l'attrait pour « la lumière des temps nouveaux » et l'esprit ancien, incarné dans les vieux curés qui ont marqué sa jeunesse. Il dira un jour à Mgr Casaroli : « Monseigneur, l'Eglise

a beaucoup d'ennemis, mais elle n'est ennemie de personne ».

Cette tendance à tout réconcilier vient sans doute d'un tempérament enclin à l'indulgence totale, fausse imitatrice de la vraie bonté. Il ne prend jamais de sanctions contre l'erreur et le mal. Toujours il bénit, jamais il ne réprovoque. Toujours il se fait des amis, jamais il ne s'attire d'ennuis, si ce n'est des soupçons de libéralisme. Pendant le concile Vatican II, il approuve tacitement la prise de contrôle par les libéraux, au détriment de la Curie.

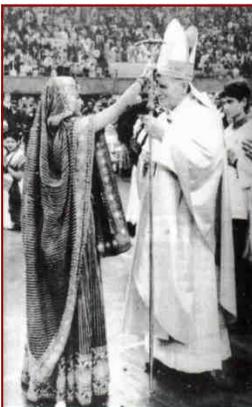
La canonisation de Jean XXIII pose problème. Car canoniser, c'est proposer un modèle de vertu chrétienne aux âmes catholiques. Jean XXIII fut-il un modèle de piété personnelle et de soumission ? Dieu seul le sait. Mais, sous d'autres rapports, malgré certaines positions doctrinales en apparence traditionnelles, la balance pèse du côté de l'adhésion du prêtre, de l'évêque et du pape Roncalli à la mise à jour de l'Eglise, de son estime pour la démocratie chrétienne, de son refus de toute condamnation doctrinale, de son œcuménisme, de ses faveurs pour les évêques qui, à l'occasion du concile, ont mis la révolution dans l'Eglise de Dieu. Lorsqu'un pape a visiblement le devoir de garantir l'ordre et d'empêcher les mauvais d'agir, qu'il peut encore le faire et qu'il ne le fait pas et que son cœur et son action penchent du côté des meneurs, qui va nous convaincre qu'il y a là un modèle de pape ?

Le Pontificat de Jean-Paul II en images

Jean Paul II et les membres de la Trilatéral, le 18 avril 1983



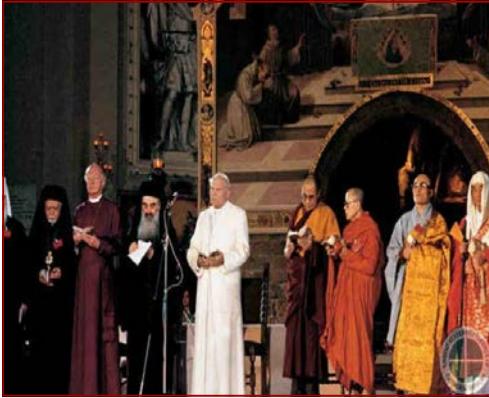
Réception officielle des francs-maçons de la Trilatérale le 18 avril 1983 auxquels il lisait ce message : « Je voudrais vous demander instamment de poursuivre avec bonne volonté vos efforts et vos recherches sans jamais négliger ou transgresser la dimension morale des relations internationales et de tout faire pour le service de la personne humaine. »



En février 1986, Jean-Paul II reçoit sur le front le tilac, signe des adorateurs de Shiva, divinité hindoue.



Jean-Paul II en visite à la synagogue de Rome en 1986. Le pape est traité d'égal à égal avec le grand rabbin.



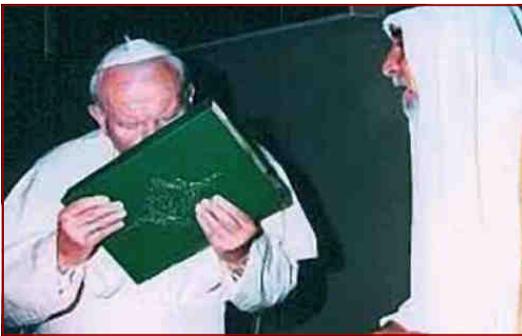
Jean-Paul II invite toutes les religions à se réunir à Assise en octobre 1986 pour prier chacun son dieu pour la paix. On verra même la statue de Bouddha posé sur l'autel...



Jean-Paul II se faisant bénir selon un rite païen par un indien, en 1987



Messe au Mexique en 2000



Rome, le 14 mai 1999 : le pape Jean-Paul II reçoit une délégation irakienne composée de musulmans, dont un imam, et de catholiques.

À la fin de l'audience, le Pape s'est incliné devant le livre saint musulman, le coran, présentée par la délégation, et il l'embrassa comme un signe de respect. Au dire des témoins, « la photo de ce geste a été projeté à maintes reprises à la télévision irakienne et elle démontre que le Pape n'a pas seulement conscience de la souffrance du peuple irakien, mais qu'il a également beaucoup de respect pour l'islam ». Il prononça cette phrase : « Que Saint Jean-Baptiste daigne protéger l'islam. »



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

En quittant la Martinique, l'Abbé Guesdon laissa l'administration du diocèse à l'Abbé Blanger. D'abord curé de Sailly-le-Sec, dans la Somme, celui-ci avait été appelé, comme vicaire Général à la Martinique, par Mgr Porchez, originaire de la même région que lui. Il fut agréé par le Gouvernement en Novembre 1858, et fut curé de Fort de France pendant dix ans (1863-1873).

L'accord n'ayant pu se faire avec le gouvernement français pour la nomination ni de l'Abbé Mouniq ni de l'Abbé Guesdon, et aucun des deux n'ayant quitté ce monde, ni démissionné, la 3^o République ayant succédé à l'Empire, on finit par s'entendre en éliminant les deux candidats, et en nommant un autre, en la personne de l'abbé FAVA.

Né à Evin-Malmaison, dans le Pas de Calais, en Février 1826, il exerça d'abord son ministère à la Réunion, où il resta 20 ans. Il était Vicaire Général dans cette île quand, le 25 Janvier 1871, il fut choisi par le gouvernement comme évêque de la Martinique. Préconisé par le Pape le 6 Mars suivant, il fut sacré à Montauban le 25 Juillet par Mgr Desprez, ancien évêque de la Réunion et archevêque de Toulouse. Au mois d'Octobre, il prenait possession de son diocèse.

Dès son arrivée, son attention fut attirée par la « montagne de dettes » que laissait l'Abbé Guesdon, dues en grande partie à l'entretien du Grand Séminaire et des deux Collèges de St Pierre et de Fort de France. Comme ces maisons rendaient service à la Colonie, Mgr Fava demanda une allocation au Conseil Général... qui lui fut refusée. Celui-ci n'avait qu'une ambition : voir sortir de terre un lycée laïc, quel qu'en puisse être le coût.

Avec l'aide de son clergé et des fidèles, il put rembourser une partie des dettes, mais il en restait une, importante à St Pierre. ♦

Par Emel

**Souviens-toi du
« pourquoi ? »
de notre Guadeloupe !**



Les paroissiens avaient fait un effort et réussirent à conserver le Père Collin quatre ans, une première fois, puis après un congé à nouveau deux ans. Après six ans de service, il gagna la France, usé jusqu'à la corde. Une cure à Lamalou-les-Bains reçut son corps et laissa échapper sa belle âme.

A l'occasion des confirmations « qui se déroulaient toujours dans une atmosphère de vérité, de simplicité et de foi » ou des fêtes patronales, Mgr Genoud ne manquait pas de témoigner à ses enfants terribles et parfois insolents de Vieux-Habitants la grande affection de son cœur paternel.

L'une de ces visites, celle de 1925, respire un parfum du sous-préfet aux champs d'Alphonse Daudet. « S'en aller par un clair matin de février antillais longer la grande mer argentée, cheminer au flanc des montagnes, quel charme incomparable ! A gauche les barques aux blanches voiles, à droite les vallées noyées de buées lumineuses, partout aux abords de la route, des cases en fleurs. Et l'on arrive dans un bourg en fête ; sous les grands arbres, la foule s'anime et les vivats explosent ».

Mais la poésie et les charmes vont céder la place aux pleurs, à la désolation et aux ruines.

Déferlant toute la journée du 12 septembre 1928, le cyclone le plus meurtrier de son histoire ravage la Guadeloupe. La Grande-Terre est entièrement dévastée et l'on comptera 1500 morts. Les destructions sont innombrables ; le plus grand nombre des églises est ruiné. Sans être parmi les plus atteintes, la paroisse de Vieux-Habitants paye un lourd tribut au fléau.

C'est sans doute pour cela que l'on doit de n'avoir aucun document sur cette époque, sauf une mission donnée par les Rédemptoristes ; mission perpétuée par l'érection d'une croix, dans le bourg.

Le Père Jean Amiot, natif de Sainte-Rose, fut aussi curé, un peu plus d'un an, en 1928, le temps de faire venir tous les meubles du presbytère. Il dut rentrer en France pour raison de santé, et il mourut à la Trappe de Timadeue, en Bretagne, en mars 1970. ♦

LA VIE AU PRIEURÉ

La fête de Noël est toujours l'occasion de revivre des traditions bien connues : cantiques, Messe de Minuit, admiration de la crèche... Tout nous parle de l'amour de Dieu pour ses enfants. Cette année, les fidèles font preuve de créativité pour renouveler les décors des crèches dans leur chapelle. Merci à la famille Caruge pour celle de Fort de France.



Le Père Mavel inaugure une nouvelle forme d'apostolat en Guyane : des visites moins fréquentes, mais plus prolongées, sur une dizaine de jours ; ce qui lui permet de se rendre régulièrement à Cayenne et Kourou, et même plus à l'ouest. C'est l'occasion de contacts intéressants avec des fidèles et des prêtres.

La traditionnelle galette des rois est bien appréciée de tous, surtout en Martinique après les Vêpres dans la chapelle du prieuré. La rentrée scolaire s'est bien passée, avec un élève de maternelle en moins, à cause de difficultés de transport. Madame Kathy Villette peut reprendre du service à son retour de l'Equateur, elle est heureuse de retrouver ses élèves grandis et bien ordonnés. L'éducation chrétienne



porte de bons fruits.

Samedi 18 janvier, journée de travaux à l'école, avec élagage de l'arbre à pain : le mystérieux voleur de fruits aura ainsi la tâche plus facile...

Le 23, les Pères, « Monsieur Gaultier » et le chien Delta se rendent à la Montagne Pelée : dépaysement garanti !



Le Saint du mois

Fille de parents illustres d'une petite ville d'Italie centrale, Scholastique était la sœur jumelle du futur Saint Benoît. Son père veuf l'avait vouée au service de Notre-Seigneur et elle cherchait à correspondre aux grâces divines dans l'humilité, la modestie, avant d'entrer dans un monastère voisin. Religieuse, elle se mit entièrement à l'école de Jésus et donna bientôt de beaux exemples de vertu. C'est alors qu'elle apprit que son frère Benoît était au Mont-Cassin, et y menait une vie apostolique avec un grand nombre de disciples qu'il formait à la perfection. A cette nouvelle, elle résolut d'aller le trouver, et de se ranger elle-même sous sa discipline. Elle en obtint la permission de ses supérieures ; Notre-Seigneur voulait, par elle, frayer le chemin à tant d'illustres filles qui suivront son exemple.

Pour mieux réussir dans son projet, elle fit bâtir le monastère de Plombariole, distant d'une lieue et demie de celui du Mont-

Cassin qui fut aussitôt peuplé de saintes filles, attirées à ce nouveau genre de vie par l'agréable odeur des vertus de la Sainte.

L'une des plus importantes instructions que sainte Scholastique leur donnait était de fuir la conversation du dehors, parce qu'il était plus aisé de conserver l'esprit de recueillement en conversant avec Dieu, qu'en traitant avec les créatures. Pour leur enseigner, par son exemple, ce qu'elle leur disait, quoiqu'elle eût pu recevoir de grandes consolations en conférant souvent avec saint Benoît, elle se contentait de lui parler une seule fois par an, pour recevoir les instructions nécessaires pour sa conduite particulière, et celle de ses filles. L'entrevue se déroulait dans une métairie de l'abbaye du Mont-Cassin, elle venait accompagnée de quelques-unes de ses religieuses, et le Saint s'y trouvait assisté de plusieurs de ses frères.

Enfin le temps arriva auquel il plut à Notre-Seigneur d'appeler à lui le frère et la sœur ; et

comme ils en eurent tous deux révélation, ils voulurent se voir encore une fois sur la terre, afin de s'y entretenir des joies du paradis, dont ils espéraient bientôt une parfaite jouissance.

Cette dernière conférence les occupa la journée entière, et à l'heure où ils devaient se séparer, sainte Scholastique, étant toujours impatiente d'entendre parler des délices du paradis, supplia très instamment son frère de continuer cet entretien et de lui donner au moins

une nuit pour traiter plus à loisir de cette vie bienheureuse. Quoique ce fût sa sœur, et pour un si bon sujet, le Saint qui était un modèle achevé de régularité et d'observance, refusa aussitôt cette demande. La Sainte, voyant la fermeté de son frère, ne lui répondit rien ; mais, s'adressant à Dieu, elle versa des larmes pour le prier de

décider cette innocente querelle. A l'heure même, quoique le ciel fut clair et sans aucun nuage, il survint un si furieux orage qu'il fut humainement impossible à saint Benoît de sortir de ce lieu. Le serviteur de Dieu, reconnaissant en cela un miracle évident, fut obligé d'avouer, dans son cœur, que le Fils de Dieu aimait merveilleusement celle dont il avait exaucé si promptement les désirs et resta pour poursuivre son discours pour se retirer le matin du jour suivant.

Quatre jours après, le 10 février 543, à l'âge de soixante-trois ans, le Seigneur sans aucune maladie rappela sa belle âme, et son frère saint Benoît, qui priait alors à une fenêtre de sa cellule, la vit s'élever au ciel sous la forme d'une colombe étincelante. ♦

Père Quigley



**SAINTE
SCHOLASTIQUE**
Fête le 10 février

Martinique

☎ 05.96.70.04.67

◆ Réunion de Marie Reine des Cœurs

☞ Vendredi 7 février

☞ Vendredi 7 mars

◆ Cours de doctrine pour adultes (de 17h15 à 17h45 à la chapelle).

☞ Tous les mardis

◆ Cours biblique (7h30)

☞ Samedi 8 février

☞ Samedi 22 mars

◆ Patronage

(14h30-17h30 au prieuré)

☞ Samedi 8 février

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

☞ Semaine Sainte 2014

Dimanche des

Rameaux 13 avril,

Jeudi Saint 17 avril

Vendredi Saint 18 avril

Veillée Pascale 19 avril

Dimanche de Pâques
20 avril

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

◆ Réunion de la Compagnie de Marie Reine des Cœurs

à 17h30 à la chapelle

☞ Vendredi 7 février

☞ Vendredi 7 mars

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle
N. D. de la
Délivrande

64, rue Moreau-de-
Jonnès

97200 Fort-de-France
97p.martinique@fsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30 à 10h45**
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieuré*)

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ **Messe** selon le programme ci-dessus
- ◆ **Confessions** durant l'heure qui précède chaque messe

Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle
N. D. de
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pitre

- ◆ **Dimanche** à 7h00 (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30
vendredi à 18h00
samedi à 18h00
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 10h30
- ◆ **Permanence** : le samedi de 10h30 à 12h00